



POLITIQUES PUBLIQUES DU GENRE AU SÉNÉGAL ENTRE VOLONTARISME ET DIFFICULTÉS

Contexte

Cette fiche complète la collection de fiches benchmarking genre qui vise au partage d'expériences en matière d'intégration du genre. Une première revue documentaire et des entretiens ont permis de repérer une diversité de bonnes pratiques au Sénégal. Conscient de l'enjeu du rôle des femmes dans l'atteinte des objectifs de développement durable du pays, le Sénégal a été parmi les premiers pays de la sous région ouest africaine à lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes et à s'engager pour la protection et la promotion des droits des femmes, à travers la ratification de la majorité des conventions internationales en l'espèce et la mise en œuvre de plusieurs réformes et cadres de référence visant à améliorer le statut juridique et la participation politique des femmes. Ces réformes tant institutionnelles que juridiques se traduisent-elles par une mise en œuvre effective des droits des femmes et de l'égalité femmes-hommes et engendrent-elles de réelles avancées dans ces deux domaines ?

Selon la [Stratégie nationale sénégalaise pour l'équité et l'égalité de genre](#) (SNEEG 2016-2026), le concept genre renvoie au fait que les relations et rapports entre femmes et hommes sont structurés par des déterminants socioculturels. Ainsi, au Sénégal, les femmes et les hommes, selon les âges et les milieux, interagissent en conformité avec les structures, les systèmes et les normes socialement établies.

Ce cadre de référence - fruit de l'évolution et de l'engagement politique aux niveaux national, régional, continental et international - est planifié pour une période de dix ans, afin d'être en adéquation avec les échéances retenues par le gouvernement à travers le Plan Sénégal émergent (PSE) qui poursuit l'ambition de **« faire du Sénégal un pays émergent en 2035 avec une société solidaire dans un Etat de droit, sans discrimination, où les hommes et les femmes auront les mêmes chances de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance »** tout en tenant compte des perspectives temporelles et programmatiques des objectifs du développement durable (ODD).

Le but de la SNEEG est de créer les conditions qui permettront l'élimination des inégalités entre les hommes et les femmes de manière à garantir à ces dernières une protection et une application de leurs droits tout en assurant leur pleine participation aux instances de décision et l'accès équitable aux ressources et bénéfices du développement à travers, d'une part, l'instauration d'un environnement institutionnel socioculturel, juridique et économique favorable à la réalisation de l'égalité de genre au Sénégal et, d'autre part, l'institutionnalisation du genre dans toutes les

institutions publiques des niveaux central et décentralisé.

La Direction de l'équité et de l'égalité de genre (DEEG), qui dépend du Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des enfants est l'organe chargé de piloter la mise en œuvre de la stratégie sur tout le territoire. Outre l'intégration d'une approche de budgétisation sensible au genre, quatre axes spécifiques ont été élaborés pour atteindre les objectifs :

Axe 1 : Développement équitable des capacités humaines des femmes et des hommes

Axe 2 : Renforcement de la représentation et du rôle des femmes dans la gouvernance publique et la promotion de la paix et de la sécurité

Axe 3 : Autonomisation économique des femmes fondée sur l'égalité entre les sexes

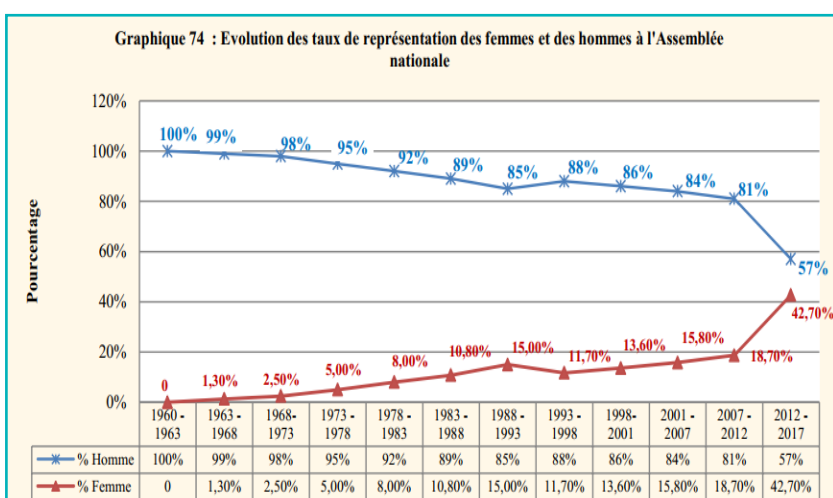
Axe 4 : Instauration d'un environnement juridique et socioculturel favorable à la protection de l'intégrité physique et morale des femmes

Différences et similitudes avec le modèle français

Entre le Sénégal et la France, la vision de l'approche genre est similaire. Elle se concentre sur l'analyse des inégalités femmes-hommes comme outil d'efficacité des interventions et de défense des droits des femmes. Les stratégies des deux pays incluent la santé et les droits sexuels ainsi que la reproduction et l'autonomisation économique, d'éducation et de lutte contre les violences faites aux femmes. En revanche, aucune des deux n'intègre les populations lesbienne, gay, bisexuelle et transgenre (LGBT).

DES AVANCÉES SIGNIFICATIVES ...

Les gouvernements successifs du Sénégal ont investi d'importants efforts afin d'intégrer la dimension de genre dans les politiques et programmes de développement, ainsi qu'à travers la mise en place de structures et mécanismes institutionnels spécifiques. Des avancées remarquables ont été notées en ce qui concerne l'amélioration des textes juridiques, l'accès à l'éducation de base et aux services sociaux ou encore la représentation dans les instances électives et semi électives. En l'espèce, la loi du 28 mai 2010 instaurant la parité absolue femme-homme dans les fonctions électives et semi-électives, a par exemple permis d'accroître significativement la représentation des femmes à l'Assemblée nationale.



Source : Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre 2016-2026

... LIMITÉES PAR DE NOMBREUX DÉFIS

La révision de la [SNEEG précédente \(2009-2015\)](#) ainsi que l'analyse de la situation actuelle ont mis en lumière le fait que malgré les mesures politiques et institutionnelles déployées par le Sénégal pour une meilleure application des droits des femmes, celles-ci sont toujours victimes de graves violations de leurs droits humains, notamment en matière de santé sexuelle et reproductive, elles continuent également de subir le poids de la pauvreté et de l'analphabétisme.

Au niveau de la représentation au sein des instances, la « parité de qualité » est loin d'être atteinte. En l'espèce, les inégalités et discriminations dans l'accès des femmes aux instances de décision persistent. Dans le même temps, le faible niveau d'appropriation des questions de leadership chez les femmes associé à la faiblesse de l'éducation citoyenne des femmes et des filles et de leur pouvoir économique limitent leur accès à ces instances. Enfin, la loi de 2010 sur la parité, qui constitue une avancée majeure ne s'applique pas aux postes de nomination et a donc un champ d'application limité, par ailleurs, son décret fait souvent l'objet de violations.

Consciente de ces limites, la nouvelle SNEEG (2016-2026) a été élaborée en tenant compte des défis à relever : faible suivi de l'application des lois, déficit quant aux mécanismes d'accompagnement pour le respect de certains droits, insuffisance des ressources allouées aux programmes de promotion et de protection des droits des femmes et surtout, freins sociaux, culturels et religieux.

DES FREINS SOCIAUX, CULTURELS ET RELIGIEUX

Au Sénégal, les normes et valeurs s'expriment traditionnellement en premier lieu au sein de la sphère familiale. La majorité des groupes ethniques (Wolof, Hal Pulaar, Sereer, Diola, Mandingue...) sont caractérisés par une forte hiérarchie sociale et les valeurs socialement transmises et acquises sont véhiculées à travers des rites et cérémonies traditionnelles. Les différentes cultures confèrent à l'homme et à la femme un traitement différent et une considération sociale inégale. Dans ces systèmes caractérisés par une organisation de type patriarcal, la culture de subordination des femmes à la domination des hommes constitue la norme. La femme, épouse ou sœur est responsable du fonctionnement du foyer et le culte de la fécondité élevée légitime la précocité du mariage et la prédominance de la polygamie. La violence est justifiée en tant que moyen de sanction de toute désobéissance à l'autorité masculine et constitue une pratique courante. Ainsi, les rôles sociaux sont donc traduits et perpétués à travers des stéréotypes et ils gardent à travers les générations une force, un poids moral et psychologique qui influencent au sein des communautés les relations de genre.

Malgré ce contexte d'inégalités persistantes entre les sexes, le Sénégal a intégré relativement tôt dans ses politiques publiques de développement la place de la femme. Néanmoins, des résistances persistent, notamment par crainte d'une progression d'un féminisme qui bousculerait les structures fondamentales de la société sénégalaise. En l'espèce, la loi sur la parité fait face à de nombreuses réticences de la part des dirigeants politiques et d'autres lois promouvant l'égalité femmes-hommes sont méconues ou sciemment non respectées en raison des traditions coutumières et religieuses. Cette réalité est encore plus vraie dans les nombreuses zones reculées du pays où les femmes sont de fait moins

informées sur leurs droits. Par ailleurs, malgré le fait que le Sénégal soit une république laïque, le poids de la religion y est très fort et totalement légitimé par les instances étatiques qui amalgament sans cesse la vie laïque et les pratiques religieuses.

L'ENGAGEMENT ET L'INFLUENCE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Dans la société sénégalaise, les organisations de la société civile (OSC) jouent un rôle important en ce qui concerne la promotion des droits des femmes et l'amélioration de leurs conditions de vie et de leur intégrité physique et morale. Ainsi, la loi sur la parité de 2010 a notamment pu être entérinée grâce au [Conseil sénégalais des femmes](#) (COSEF) qui en 2007 va fédérer autour de lui un vaste mouvement pour la revendication de la parité. Par ailleurs, une fois la loi promulguée, le CAUCUS - organisation regroupant les femmes leaders pour le soutien de cette loi - s'est attelé à la sensibilisation et au plaidoyer pour construire le consensus national à travers des activités de renforcement des capacités des candidates aux élections législatives de 2012.

Reconnues pour leurs expertises et étant donné leurs apports multiformes et déterminants quant à la création de conditions d'instauration durable d'un climat propice à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes, les OSC ont été incluses dans le processus de révision de la précédente SNEEG et sont considérées comme des actrices majeures quant à l'atteinte des objectifs fixés par la SNEEG 2016-2026. A cette fin, des mécanismes et moyens d'appui spécifiques sont prévus afin de soutenir la mise en œuvre des projets de ces dernières.

PRISE EN COMPTE DES RAPPORTS DE GENRE DANS LE PROJET ASSTEL

A travers la mise en place de mécanismes de suivi continus concernant l'intégration et la perception des rapports de genre dans un projet au Sénégal, le GRET a permis d'amorcer un enrayement du processus de perte d'empowerment des femmes lié à la mise en place du projet. Explications.

Le projet d'accès aux services et structuration des exploitations familiales d'élevage (ASSTEL) lancé en 2012 dans le nord du Sénégal par l'ONG française GRET, est un projet de développement qui vise à développer la filière laitière dans le département de Dagana afin d'améliorer les revenus des familles d'éleveuses et d'éleveurs producteurs de lait. Dans cette région, les rapports de genre dans les familles d'éleveuses et d'éleveurs peuhls sont marqués par de fortes inégalités entre les femmes et les hommes, maintenues par le poids des traditions coutumières et religieuses. De nombreux mariages y sont précoces et forcés et la répartition des activités y est strictement sexuée. Bien que les femmes occupent une place centrale dans la production et la commercialisation du lait (possession d'une partie du troupeau, traite, transport et commercialisation), ce sont les hommes qui quasi systématiquement prennent les décisions que ce soit dans la sphère publique ou privée et qui par ailleurs, contrôlent la quasi-totalité des ressources et des revenus du foyer.

Ainsi, à travers la mise en œuvre du projet, l'organisation a rapidement identifié des risques d'impacts négatifs notamment au niveau du renforcement des capacités des femmes. Les hommes risquaient de s'accaparer les ressources et les revenus du lait - devenus plus importants grâce au projet - au détriment des femmes, pour l'argent que cela représente d'une part, mais également pour éviter que leurs épouses ne prennent trop de pouvoir en se voyant attribuer l'équivalent d'un salaire mensuel et donc une marge de liberté que la plupart ne peuvent tolérer.

Un diagnostic complet sur les risques liés à la non prise en compte des rapports de genre a alors été réalisé afin de mettre en lumière les besoins qui se sont traduits par des actions spécifiques mises en dans le cadre du projet :

- *Sensibilisation continue de l'équipe projet et des familles sur le fait que le lait est aussi une affaire de femmes*
- *Mise en place de séances de « conseil à l'exploitation familiale »*
- *Organisation de réunions mixtes dans une partie des villages permettant ainsi aux femmes de s'habituer à s'exprimer en public et devant des hommes*
- *Mise en place de classes d'alphabétisation fonctionnelle en langue pulaar à destination principalement des femmes dans le but de renforcer à la fois leurs capacités de gestion et d'initiative mais également afin de leur permettre d'être plus à l'aise lorsqu'elles s'expriment dans les réunions publiques...*

LES « BOUTIQUES DE DROIT » DE L'ASSOCIATION DES JURISTES SÉNÉGALAISES

Forte d'une expérience de plus de 45 ans dans la promotion et la protection des droits humains en général et de ceux des femmes et des enfants en particulier (accès des femmes à la terre, état civil, santé et reproduction, lutte contre les violences basées sur le genre...), l'association des juristes sénégalaises (AJS) a développé une initiative très intéressante, dans le cadre d'un partenariat avec le Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des enfants.

Véritables centres de promotion et de protection des droits des femmes, les Boutiques de Droits mises en place en collaboration avec les collectivités locales, apportent une assistance juridique et judiciaire aux femmes et luttent contre les discriminations et les violences basées sur le genre. Depuis 2010, l'AJS a créé un numéro vert pour permettre des consultations en ligne et répondre aux besoins d'écoute et de protection des femmes, particulièrement



quand elles sont victimes de violences (depuis 2013, la ligne est ouverte aux hommes). Ce numéro vert, est par ailleurs, un outil important en termes de suivi des cas, il permet en effet aux juristes de maintenir un contact permanent avec les justiciables.

Ces centres proposent également des formations à destination des personnels juridiques, sanitaires et de police afin de renforcer leurs compétences et de contribuer à rendre la gestion des violences basées sur le genre (très répandues au Sénégal) plus efficace. L'organisation est, par ailleurs, reconnue comme leader dans le plaidoyer, notamment en ce qui concerne l'harmonisation de la législation nationale avec les instruments internationaux de protection et de promotion des droits de la femme régulièrement signés et ratifiés par le Sénégal. A ce titre, elle bénéficie du statut d'observatrice auprès du président de la République et du gouvernement afin de transmettre son expertise juridique.

SENEGAL

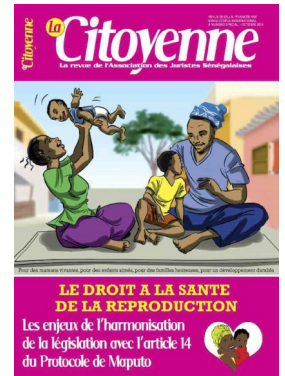
La Citoyenne, revue de l'Association des juristes sénégalaises.

DOCUMENT STRATÉGIQUE POUVOIRS PUBLICS

Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité de genre 2016-2026

CADRE REGLEMENTAIRE

- Ratification de la CEDEF (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes) en 1983
- Ratification du Protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits de la femme en 2004
- La Constitution de 2001 consacre le principe de l'égalité entre les sexes et confère aux femmes et aux hommes les mêmes droits en matière d'accès au foncier
- La loi du 14 mai 2010 institue la « parité absolue » aux fonctions électives
- Le Code pénal sénégalais inclut depuis 1999 des articles criminalisant la violence domestique, le viol (le viol conjugal n'est cependant pas reconnu), l'inceste et le harcèlement sexuel. il interdit, par ailleurs, les mutilations génitales



FRANCE

DOCUMENTS STRATÉGIQUES POUVOIRS PUBLICS

Agence Française de Développement, Cadre d'intervention transversal Genre 2014-2017.

Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, 2^e rapport d'évaluation intermédiaire Genre et développement, 2016.

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Stratégie Genre et développement 2013-2017.

LIRE AUSSI

Coordination SUD, État des lieux de l'intégration du Genre dans les organisations françaises de la solidarité internationale, 2016.

Coordination SUD, Nos actions pour une intégration du genre dans les politiques françaises de développement, 2017.



Fondée en 1994, elle rassemble aujourd'hui plus de 170 ONG, dont une centaine via six collectifs (CLONG-Volontariat, Cnajep, Coordination Humanitaire et Développement, Crid, Forim, Groupe Initiatives). Ces ONG mènent des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées mais aussi des actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale et de plaidoyer.

Coordination SUD assure quatre missions : la représentation de positions communes auprès des institutions publiques et privées, en France, en Europe et dans le monde ; la défense et la promotion des ONG ; la veille et l'analyse du secteur de la solidarité internationale et enfin l'appui et le renforcement des ONG françaises.